

#Interact

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services

Service de communication interpersonnel non basé sur la numérotation :

- Application en nuage qui regroupe sur une plateforme centrale les messages et commentaires reçus par le client.
- Les messages peuvent provenir de canaux de communication compatibles (tels que, mais sans s'y limiter, Facebook, Facebook Messenger, le chat sur son propre site web), que le client a sélectionnés.
- Le client peut consulter ces messages et y répondre par le biais d'un portail de la plate-forme, sans avoir à se connecter individuellement à chaque canal de communication sélectionné.

Prix

HTVA	#Interact Hub	#Interact Pro	#Interact Bot
Prix mensuel (par utilisateur)	€ 50	€ 60	€ 125
Service level agreement (SLA)	X	✓	✓
Training (en option)	€ 900	€ 900	€ 900
Intégration (en option)	Prix sur demande (en fonction de l'intégration)		

Durée, renouvellement et résiliation

- Durée déterminée de 24 mois. Par la suite, le contrat est reconduit tacitement pour une durée de 12 mois.
- Résiliation par écrit à tout moment moyennant un préavis de 3 mois.
- Les frais de service sont dus jusqu'à ce que le service soit désactivé. En cas de résiliation anticipée pendant une durée déterminée, l'indemnité de résiliation prévue au contrat est due.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)